

**LE PHILOSOPHE SANS
LE SAVOIR: COMÉDIE
EN CINQ ACTES**

Published @ 2017 Trieste Publishing Pty Ltd

ISBN 9780649468140

Le Philosophe sans Le Savoir: Comédie En Cinq Actes by Sedaine & Georges D'Heylli

Except for use in any review, the reproduction or utilisation of this work in whole or in part in any form by any electronic, mechanical or other means, now known or hereafter invented, including xerography, photocopying and recording, or in any information storage or retrieval system, is forbidden without the permission of the publisher, Trieste Publishing Pty Ltd, PO Box 1576 Collingwood, Victoria 3066 Australia.

All rights reserved.

Edited by Trieste Publishing Pty Ltd.
Cover @ 2017

This book is sold subject to the condition that it shall not, by way of trade or otherwise, be lent, re-sold, hired out, or otherwise circulated without the publisher's prior consent in any form or binding or cover other than that in which it is published and without a similar condition including this condition being imposed on the subsequent purchaser.

www.triestepublishing.com

SEDAINE & GEORGES D'HEYLLI

**LE PHILOSOPHE SANS
LE SAVOIR: COMÉDIE
EN CINQ ACTES**

LE PHILOSOPHE.

SANS LE SAVOIR.

SEDAINE

LE PHILOSOPHE

SANS LE SAVOIR

COMÉDIE EN CINQ ACTES

*Publiée pour la première fois d'après le manuscrit
de la Comédie-Française*

AVEC UNE PRÉFACE

PAR GEORGES D'HEYLLI



PARIS

LIBRAIRIE DES BIBLIOPHILES

Rue Saint-Honoré, 338

M DCCC LXXX



INTRODUCTION

I

Un nouvelle édition du PHILOSOPHE SANS LE SAVOIR que nous offrons aujourd'hui au public emprunte une grande curiosité à ce fait qu'elle reproduit intégralement et pour la première fois le manuscrit original du chef-d'œuvre de Sedaine¹, tel qu'il a été restitué à la Comédie-Française par M. Émile Perrin, le 17 septembre 1875. En effet, jusqu'à cette dernière date, on avait toujours représenté, et même imprimé, LE PHILOSOPHE SANS LE SAVOIR conformément au manuscrit remanié par Sedaine, en 1765, d'après les indications de la censure et non tel que son auteur l'avait d'abord écrit.

1. Nous disons « pour la première fois » : en effet, l'édition du théâtre choisi de Sedaine que nous avons publiée en 1877 à la Librairie générale, et qui est aujourd'hui épuisée, ne donnait pas cette version d'une manière aussi complète.

Dans sa version primitive, Sedaine avait traité la question du duel, qui domine d'ailleurs de très haut toute la pièce, tout autrement qu'il ne l'a fait ensuite pour obéir aux injonctions du terrible Marin, le maître censeur du temps, qui refusait de laisser jouer LE PHILOSOPHE SANS LE SAVOIR sans les modifications qu'il avait jugé nécessaire de lui imposer.

On connaît maintenant cette belle scène du troisième acte, entre le père et le fils, si grande dans sa simplicité et qui produit tant d'effet à la représentation¹. Vanderk fils va sortir pour aller se battre en duel; il se cache de son père, qu'il ne veut pas alarmer, ni distraire du grand bonheur que lui cause le mariage de sa fille, qui doit avoir lieu le jour même. Il cherche donc à s'échapper sans être vu de personne; mais, au moment même où, à l'heure la plus matinale du jour, il va s'éloigner de la maison paternelle, son père se présente à l'improviste devant lui. Il interroge son fils: celui-ci se trouble, n'osant soutenir le regard de son père ni lui répondre par un mensonge. Il avoue donc franchement la cause qui l'oblige à sortir d'aussi bon matin et en un tel jour. Que fera Vanderk? Il impose silence à ses douloureuses appréhensions, il se fait raconter par son fils

1. Sedaine a donné, en variantes, dans les deux premières éditions de sa pièce, les passages supprimés; mais ces éditions sont rarissimes, et, par suite, les variantes en question étaient fort peu connues avant la restitution du texte primitif, en 1875, à la Comédie-Française.

la querelle qui a motivé le duel; puis, comprenant que la rencontre est inévitable (Vanderk fils est officier), il y prête lui-même les mains en facilitant à son fils sa sortie clandestine de la maison; il lui remet des lettres de crédit pour l'aider à fuir à l'étranger dans le cas où la fuite serait nécessaire; enfin il lui montre, en quelque sorte, comme un devoir auquel il ne peut se soustraire, le combat singulier où l'honneur de son nom est en jeu.

On comprend qu'une telle scène, où un père se fait, pour ainsi dire, le complice de son fils pour violer les lois et édits sur le duel, qui étaient toujours en vigueur, parut à la sévère censure de l'époque une atteinte d'autant plus considérable à ces lois mêmes qu'elle allait se produire sur le théâtre dont les artistes portaient le titre de comédiens ordinaires du roi. La pièce fut donc provisoirement interdite et Sedaine invité, s'il voulait la voir représenter, à modifier de fond en comble les passages qui lui seraient indiqués.

On devait donner à la cour, dit Grimm, le *Philosophe sans le savoir*, reçue depuis plusieurs mois par les comédiens français; et, pour que la représentation devant Leurs Majestés pût être mieux exécutée, la pièce devait être jouée à Paris la veille... Cette pièce, au moment d'être jouée, a été arrêtée par la police, et, l'auteur n'ayant pu s'arranger avec le censeur, il est fort douteux aujourd'hui qu'elle paraisse jamais sur le théâtre. Un

duel conseillé par un père a mis toute la police en alarmes ; on a craint sans doute que le lendemain de la représentation tous les enfants de famille ne demandassent l'aveu de leurs parents pour se couper la gorge. Toutefois il est évident que... tout poète qui a la force et le talent de crayonner les mœurs doit être proscrit. Montrez-moi un père qui fasse faire une belle capucinade à son fils, et vous serez sifflé peut-être, mais vous aurez approbation et privilège ; mais montrer un père qui ne veut pas que son fils, après avoir fait une étourderie, commette aussi une lâcheté, et qui lui conseille, au théâtre, le seul parti que tout homme d'honneur voudrait que son fils prît dans le monde s'il avait le malheur de se trouver en pareille circonstance, oh ! ce serait du plus dangereux exemple ! On voit bien que nous ne sommes pas dans le siècle de Corneille. Le cardinal de Richelieu n'aurait pas la peine aujourd'hui d'ameuter ces roquets beaux esprits contre *le Cid*, car si le bon Pierre était venu porter son *Cid* à M. Marin, censeur de la police, il l'aurait envoyé souper avec M. Sedaine ¹.

Le bon Sedaine ne devait pas faire une bien longue résistance. En somme, il s'agissait pour lui de l'ex-

1. *Correspondance de Grimm*, édition Maurice Tourneux, tome VI. Paris, Garnier, 1878.

clusion complète de sa comédie s'il persistait dans le refus qu'il tenta d'abord d'opposer aux exigences de la censure¹, et il se résigna donc, par force, aux sacrifices qu'on lui imposait; mais son troisième acte, si admirable aujourd'hui, perdit singulièrement de sa puissance dramatique par suite des changements qu'il dut lui faire subir. C'est par une feinte, dans la version corrigée, que Vanderk fils échappe à son père, qui devient alors sa dupe, et se trouve pendant un moment dans une situation assez fausse et même un peu ridicule. L'effet de ce troisième acte était plus que diminué, il était complètement détruit. Sedaine le sentit si bien qu'il crut devoir prendre lui-même sa propre défense devant le public, dans les premières éditions de sa pièce :

De tous les défauts de ma pièce, dit-il,
celui qui n'échappe pas à la plus légère attention,

1. C'est un mois et demi avant la première représentation que Bachaumont constate en ces termes la difficulté survenue et la résistance de Sedaine :

« On devait donner aujourd'hui, 22 octobre, à Fontainebleau, la première représentation d'une comédie nouvelle de M. Sedaine : elle est intitulée *le Philosophe sans le savoir*; mais la police y a trouvé différentes choses à réprimander, entre autres un duel autorisé par un père. On a châtré cette pièce absolument et l'auteur ne peut se résoudre à la donner en un pareil état. Elle n'est d'ailleurs ni intriguée, ni comique. On parle de quelques positions (situations) intéressantes. »